LSF
Fiche N°1-001

CPSAS informations

Qu'est-ce que la L.S.F. ?

Son histoire témoigne des vicissitudes de la communauté sourde au sein de la communauté nationale.

Elle émerge d'un « enseignement de masse organisé pour les première fois par l'Abbé de l'Epée au milieu du 18ème siècle.

Elle servira de base à l'acquisition de la culture par les personnes sourdes dans les institutions scolaires jusqu'au trop fameux Congrès de Milan en 1880 qui interdit de séjour la L.S.F. et les adultes sourds de l'enseignement aux sourds.

A l'heure actuelle, des tentatives de réhabilitation de la L.S.F. et des personnes sourdes comme sujets de langage se développent.

Langue à part entière sur le plan pratique, on retrouve en L.S.F. les mêmes types d'organisation générale que pour n'importe quelle langue orale.

LA L.S.F. POUR QUI ?

Elle est actuellement pratiquée par plusieurs centaines de milliers de personnes sourdes en France.

En outre, de plus en plus de parents de bébés sourds s'y initient afin que s'instaure dans leur famille une communication linguistique permettant à leur enfant d'acquérir une langue, première base des acquisitions ultérieures (connaissances scolaires, langue française).

Les professionnels au contact avec les déficients auditifs : personnels d'accueil (gares, préfectures), enseignants, orthophonistes, travailleurs sociaux, mais également le corps des interprètes spécialisés pour sourds, la pratiquent.

Elle peut également être utile aux deux millions de devenus-sourds français, aux travailleurs dans l'industrie bruyante, aux plongeurs sous-marins, etc.…

De plus, cette langue est le véhicule et le lieu d'enracinement des traditions propres à la communauté des sourds, à leurs habitudes sociales, à une culture authentique en plein essor et dont les manifestations les plus visibles sont par exemple, l'expérience du théâtre visuel du Château de Vincennes (entièrement autogéré par des sourds) et les multiples expériences en France d'enseignement en L.S.F. aux entendants par des professeurs sourds, ainsi que les grandes manifestations internationales (jeux olympiques, Symposiums, etc.…).

Centre de **P**romotion **S**ociale Des **A**dultes **S**ourds -Institut National de Jeunes Sourds
254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS
Tél/Minitel: 01.53.73.14.22 ou 24 – Fax: 01.53.73.14.17 – Email: cpsas@injs-paris.fr

LANGUE ET CULTURE

Langue :

Les langues parlées sont des langues propres aux entendants, car elles respectent leur canal principal d'acquisition des informations qui est le canal : audition-phonation. Leur schéma structural est inhérent à la physiologie des organes phonatoires, dont linéaire.

La voix est modulable et peut faire passer des informations telles que peur, joie, émotions (éléments prosodiques de la langue).

Les langues signées sont des langues visuelles structurées pour respecter les performances des organes d'expression qui sont le corps, le visage et les mains. Elles sont spatiales et permettent une simultanéité d'informations n'existant que très peu dans les langues orales. Elles respectent une syntaxe et une grammaire totalement différentes de celles des langues orales. Elles appartiennent aux sourds.

Ces deux types de langue, signée ou parlée, sont aussi performants l'un que l'autre, mais comme elles possèdent des voies de communication différentes, les langues parlées sont plus efficaces pour les entendants, les langues signées sont plus efficaces pour les sourds car chacune d'entre-elle respecte le mode principal de communication utilisée par chaque communauté. Les langues n'ont d'existence que parce qu'elles sont utilisées dans une culture donnée. La culture des langues signées est une culture visuelle.

J'entends par culture l'ensemble des détails du quotidien, des traditions qui constituent le mode de vie typique à un groupe social. Les sourds vivent dans un monde visuel, leur mode d'expression est structuré par la vision. Exemples des différentes culturelles : il est fréquent dans le monde des sourds de se toucher, de se taper sur l'épaule, gestes qui sont moins bien vécus par les entendants. Les langues signées sont également typiques à la culture sourde du pays où elles sont pratiquées B.S.L. pour British Sign Language. A.S.L. pour Américan Sign Language, L.S.F. pour Langue des Signes Française. Dans chaque pays, la langue des signes peut avoir des variantes régionales qui n'altèrent en rien la compréhension.

On ne peut plus considérer les sourds comme des personnes handicapées ; les sourds sont simplement différents par leur mode de vie. Peut-on dire d'un entendant qu'il est une personne handicapée quand il rencontre une personne parlant une langue autre que la sienne ?

Identification :

Il est important que les enfants sourds puissent avoir des contacts avec des adultes sourds, qui devraient être présents dans les écoles. Ceux-ci permettent aux enfants une identification, une projection quant à leur avenir, leur propre individualité. Les associations de sourds ont aussi un rôle à jouer…

Jacques SANGLA

Centre de **P**romotion **S**ociale Des **A**dultes **S**ourds -Institut National de Jeunes Sourds
254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Tél/Minitel: 01.53.73.14.22 ou 24 – Fax: 01.53.73.14.17 – Email: cpsas@injs-paris.fr

UNE LANGUE STIMATISEE

La langue des signes a une longue histoire. « Découverte » par le célèbre Abbé de l'Epée dans la deuxième moitié du XVIIIème Siècle. Celui-ci décide d'en faire la base d'une méthode pour apprendre la langue aux sourds-muets. Il regroupe d'abord les enfants sourds dans une institution, observe le langage gestuel né de la communication puis tente de la codifier en « signes méthodiques ». Il s'efforce de faire correspondre à chaque mot du français un « signe radical » gestuel en y adjoignant des signes grammaticaux spécifiant de quelle partie du discours (nom, verbe) et de quelle catégorie grammaticale (nombre, temps) il s'agissait.

Dite française, la méthode connaît un succès foudroyant dans toute l'Europe, elle franchit même l'Atlantique, exportée par un jeune sourd, Laurent CLERC. Très vite cependant, apparaît une méthode concurrente dite allemande, qui fonde l'enseignement sur l'apprentissage de la parole. Pendant tout le XIXème siècle « oralistes » et manuels s'affrontent jusqu'à ce qu'en 1880, le Congrès de Milan repousse définitivement « la mimique ». Tout comme le petit entendant, le jeune sourd devra savoir parler avant d'écrire.

Les conséquences sont immédiates : les professeurs sourds se voient expulser des institutions, le langage gestuel est férocement pourchassé de crainte qu'il ne nuise à l'apprentissage de la langue orale. Mais la langue des signes ne disparaît pas pour autant des internats, malgré une répression sévère. Les écoliers l'utilisent entre-eux, loin du regard des adultes. Les enfants de parents sourds l'apprennent chez eux dès leur naissance comme une langue maternelle.

Le renouveau de la langue des signes

Bien qu'il n'ait pas encore l'ampleur qu'il connaît aux Etats-Unis, un mouvement en faveur de la reconnaissance des signes s'amorce en France. En 1977, une circulaire du Ministère de la Santé a levé l'interdiction séculaire d'utiliser le langage gestuel dans l'éducation.

Depuis le début des années 1980, le statut de la langue des signes semble avoir changé la demande des professionnels – des cours de langue des signes s'organisent et la langue des signes s'implante progressivement.

L'article 33 de la loi 91-173 du 18 janvier 1991 rend officiel la liberté de choix entre une communication bilingue et une communication orale.

De ce fait, la communication gestuelle s'est développée et des interprètes travaillent dans les classes d'entendant où sont intégrés des jeunes sourds. Trois classes d'éducation bilingue ont vu le jour : Champs-sur-Marne (77) – Poitiers (8-) – Toulouse (31)

Des essais ont été faits par la télévision française : certaines émissions d'informations sont « traduites » dans le langage des signes et quelques films parlant français sont sous-titrés en français.

Michèle SALTIEL

BIBLIOGRAPHIE :
Bill MOODY : « La langue des Signes »
Edité par C.S.C.S. Tour du Village – Château de Vincennes
93300 VINCENNES
Christian CUXAC : « Le langage des sourds » édité par PAYOT